REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'ALLIER

CANTON CUSSET NORD

ARRONDISSEMENT

VICHY

COMMUNE DE CREUZIER-LE-VIEUX

ARRETE DU MAIRE N° 2011/015 en date du 26 janvier2011

ARRETE INSTAURANT UN PANNEAU "STOP"
PASSAGE DES SAULES

Le Maire de la Commune de Creuzier-le-Vieux.

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

Considérant le problème de vitesse excessive des véhicules des rues de la Charme et des Cornillons,

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique,

ARRETE

Article 1er: Il est installé un panneau "STOP" à l'intersection du Passage des

Saules et de la rue des Cornillons Voie arrêtée : Passage des Saules Voie protégée : Rue des Cornillons

Article 2: La signalisation sera mise en place par les servicces techniques de la

commune.

Article 3: Monsieur le Commissaire de Police de Vichy, Monsieur le Garde-

Champêtre, ou toutes personnes habilitées sont chargés, chacun en

ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Creuzier-le-Vieux, le 26 janvier 2011 **Le Maire,**

Jean-Claude TULOUP